

Boris RAVIGNON

Je m'engage à

N°	Proposition	Oui	Non	Commentaire
<b>1 - Adopter un plan mobilités actives</b>				
1.1	- Adopter un plan vélo + piéton financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal	X		Après avoir accru le linéaire de voies cyclables aménagées de plus de 11 kilomètres entre 2014 et 2020, nous souhaitons poursuivre l'effort de la collectivité en rendant 100% des rues cyclables, soit parce qu'elles seront équipées d'une piste cyclable séparée, soit parce que, à défaut, elles seront pourvues d'une bande cyclable, soit parce qu'elles se situeront dans une zone de vitesse réduite (à 30 ou à 20 km/h). Ce réseau auquel participera Ardenne Métropole en application du PDU récemment adopté fera naturellement l'objet d'une concertation identique à celle réalisée à ce jour pour les premières sections du schéma cyclable. Par ailleurs, comptant sur l'attractivité du réseau cyclable en cours de constitution, nous pensons que le moment est venu de soutenir également l'équipement en vélo de ville des Carolomacériens. Il est proposé ici d'aider à hauteur de 33% toute personne à acquérir un vélo de ville (dans une limite maximale de 200 euros), qu'il s'agisse d'un vélo classique ou d'un vélo à assistance électrique, sans se limiter aux vélos neufs mais en prenant en compte aussi des vélos remis à neuf par des associations/artisans locaux agréés.
1.2	- Mettre en place un comité "mobilités actives" régulier	X		Une concertation active et fructueuse a été mise en place avec Ma Ville à Vélo 08 pour l'élaboration du schéma cyclable de Charleville-Mézières. Nous nous appuyerons sur cette expérience pour installer un comité au périmètre plus large (toutes mobilités) et associant nécessairement Ardenne Métropole.
1.3	- Utiliser la plateforme Vélobs08	X		Nous utiliserons cette application comme toutes celles permettant de bénéficier d'un retour d'expérience précis des cyclistes et usagers des équipements cyclables.
<b>2 - Créer un réseau cyclable et piétonnier</b>				

2.1	- Créer des aménagements cyclables reliant les quartiers et les pôles d'attractivité : commerces, écoles, équipements sportifs et culturels, services publics	X		C'est d'ores et déjà l'objet des liaisons cyclables réalisées au cours du mandat 2014-2020. Nous souhaitons poursuivre sur cette voie, afin que le vélo puisse s'imposer comme une solution de déplacement pratique, sûre et permanente pour le plus grand nombre des usagers de notre ville.
2.2	- Mettre aux normes PMR les trottoirs et passages piétons, en supprimant les obstacles (mobilier urbain, emplacements poubelles...) et surtout le stationnement sur trottoirs.	X		La mise aux normes "PMR" est une obligation à laquelle la Ville se conforme d'ores et déjà mais nous souhaitons nous engager sur la voie d'un pilotage plus fin de ces aménagements en constituant un comité d'usagers "Handicap" et en nous appuyant sur des GPS piétons collaboratifs tels que street-co.com qui permettent la remontée de toutes les difficultés concrètes de déplacement. S'agissant du stationnement des véhicules sur les trottoirs, nous l'avons combattu par tous les moyens disponibles, tant par une prévention active que par une verbalisation ferme ou par des aménagements visant à le rendre inutile. Il a souvent fallu faire preuve de courage. Mais nous sommes déterminés à poursuivre dans cette voie.
2.3	- Mettre en place des itinéraires cyclables et piétonniers sans discontinuité	X		Nous avons commencé à en traiter un certain nombre. Il s'agit bien sûr de poursuivre.
2.4	- Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines, incluant la signalisation	X		C'est l'objet de la prise de compétence par Ardenne Métropole, décidée lors de l'adoption du PDU, que de permettre de traiter ces connexions entre communes agglomérées. Nous souhaitons pouvoir l'utiliser pour connecter Charleville-Mézières à toutes les communes de la périphérie, au-delà de celles disposant déjà de pistes cyclables (Villers-Semeuse, Aiglemont) ou ayant de tels projets (Prix-les-Mézières).
<b>3 - Construire une commune apaisée pour tous</b>				

3.1	- Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et devant les écoles pour le concentrer sur de grands axes identifiés.	X		Le plan de circulation de Charleville-Mézières sera révisé dès le début du mandat. Il s'agira d'intégrer plusieurs objectifs nouveaux : une place permanente et sécurisée pour les mobilités actives et une sécurité accrue pour tous les usagers de la ville (piétons et cyclistes). Sortir les trafics de transit des quartiers résidentiels a toujours été l'un de nos objectifs. A terme, le passage à 30 km/h de toutes les zones résidentielles dissuadera grandement tout trafic de transit, naturellement pressé. Enfin, c'est pour sortir efficacement le trafic de transit, notamment de poids-lourds, que subit aujourd'hui le nord de Charleville-Mézières (depuis et vers la Vallée de la Meuse) que nous soutenons la réalisation du contournement routier Ouest de notre ville.
3.2	- Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h et rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) en tenant compte de tous les usagers (évitement vélo) et développer des zones de rencontre (20 km/h).	X		Notre approche consiste effectivement à renverser la logique actuelle d'une limitation à 50 km/h assortie de multiples exceptions peu lisibles vers une limitation générale à 30 km/h comportant des exceptions à 50 km/h sur des axes où le trafic le nécessite mais où la sécurité devra aussi le permettre.
3.3	- Généraliser les sas vélos, les double-sens cyclables et les cédez-le-passage cycliste aux feux.	X		C'est déjà très largement ce que prévoit la réglementation. Nous réaliserons la pédagogie nécessaire pour que ces innovations puissent entrer dans la pratique pour la plus grande sécurité de tous.
3.4	- Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes	X		Honnêtement, la suppression totale de la circulation devant les écoles aux heures de pointe apparaît inenvisageable. En revanche, tant les aménagements réalisés et à venir devant nos écoles que la vigilance de la police doivent nous permettre d'assurer une sécurité totale pour les enfants et les parents d'élèves.
3.5	- Agir au niveau de l'agglomération pour développer les transports en commun et résorber les points durs éligibles au plan vélo national et à d'autres financements	X		Ardenne Métropole a clairement fait le choix dans son récent PDU de consacrer ses ressources à l'amélioration de l'offre de transports en commun : augmenter les fréquences, développer les dessertes, élargir les amplitudes... Ces modifications s'appuieront sur la grande enquête en cours auprès des usagers et seront proposées lors de la révision à mi-parcours (2020) de l'actuelle délégation de services publics. S'agissant des "points noirs" à la circulation du vélo, c'est ce que nous avons résolument voulu traiter en priorité en travaillant l'axe place Ducale - Mézières - Campus.
<b>4 - Actionner les leviers nécessaires au développement du vélo</b>				

4.1	- Planter des arceaux vélos dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement (cadre+roues), notamment près des commerces, services publics, équipements sportifs et culturels.	X		C'est indispensable. Cela fait partie des chaînons manquants qui font obstacle au développement du vélo.
4.2	- Installer des vélobox fermés dans l'espace public pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité et de la gare.	X		Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains adopté par Ardenne Métropole, c'est la communauté d'agglomération qui prend compétence sur ce point, dans l'idée de faire réaliser un garage à vélo localement très identifiable et identique sur l'ensemble du territoire.
4.3	- Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.	X		Oui
4.4	- Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos dans les immeubles d'habitation et tertiaires	X		La prochaine révision du PLU prendra en charge cette obligation.
<b>5 - Promouvoir une culture vélo</b>				
5.1	- Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école	X		Il convient, toutefois, de bien préciser s'il s'agit d'un apprentissage sur le temps scolaire ou non, la Ville n'ayant capacité à intervenir que sur le périscolaire.
5.2	- Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à tous pour permettre l'apprentissage du vélo.	X		La Ville dispose déjà d'une telle piste mais mobile, ce qui est beaucoup plus facile à déployer dans chacune des écoles où a lieu une action de formation.
5.3	- Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.	X		Le pédibus est la règle pour tous les déplacements qui s'effectuent sous la responsabilité de la Ville (périscolaire, demi-pension...). Afin d'aller plus loin, la Ville relancera sa démarche, déjà tentée dans le passé, de recrutement d'accompagnateurs occasionnels.
5.4	- Participer aux actions de promotion du vélo.	X		Bien sûr, à titre collectif comme individuel...
5.5	- Participer au financement de Ma Ville à Vélo 08 pour ses actions et un local atelier	X		C'est déjà le cas et nous n'avons pas l'intention d'arrêter.
5.6	- Equiper les services municipaux de vélos / vélos-cargo (repas à domicile, approvisionnements des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).	X		Il est d'ores et déjà prévu, effectivement, que la Ville de Charleville-Mézières se dote de vélos, afin d'offrir cette solution de déplacement pour tous les agents amenés à circuler en ville au cours de leur journée de travail.
5.7	- Proposer le "forfait de mobilité durable" aux agents municipaux	X		Le recours à ce forfait sera inscrite à l'ordre du jour du dialogue social avec les organisations syndicales de la Ville.

5.8	- Instaurer un plan de mobilité	X	S'il s'agit d'un plan de déplacements pour les agents de la Ville qui étudie leur mode de déplacement domicile-travail dans le but de les aider à passer à des mobilités actives ou aux transports en commun, c'est effectivement indispensable et doit être réalisé très prochainement. Ce document, réalisé par exemple avec le soutien la Ville, pour l'hôpital de Manchester (1er employeur de la commune) est d'une très grande utilité.
-----	---------------------------------	---	---

Quel budget vous engagez-vous à consacrer chaque année pour ces aménagements ?

**Nous consacrerons tous les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs auxquels nous souscrivons ici.** Nous ne comprenons pas la logique d'une norme de dépense. Si nous avions suivi celle qui nous était proposée par un membre du conseil municipal (10€ par habitant et par an), nous aurions finalement moins dépensé que ce que nous avons fait. De 2014 à 2020, nous avons engagé respectivement 4,1M€ et 1,3M€ sur les aménagements des berges et le schéma cyclable de la Ville, soit un montant de 18€ par habitant et par an. Il reste, à compter de 2021, à engager 1,8M€ sur les aménagements en berge et la phase 3 du schéma cyclable (incluant la création d'une piste sécurisée sur la voie rapide et de multiples aménagements) est évaluée à près de 2M€ dont 700 000€ de travaux de continuité réalisables dès 2020. L'important effort d'investissement va donc se poursuivre tant que cela nécessaire pour rendre les rues 100% cyclables et pour équiper la ville en garages. De son côté, Ardenne Métropole va également investir, sans s'interdire d'inclure le vélo dans les mobilités prises en charge à son niveau avec les bus et les véhicules électriques en autopartage.

Fait à *Charleville-Mézières* Le *28/02/20*  
*Pascal*



*Rendre Charleville-Mézières plus sûre pour les cyclistes et les piétons*